



Dédommagement Sinistre Incendie Auto

Par **Hypersonix**, le **27/12/2013** à **16:02**

Bonjour, rnrnMon véhicule a subi un début d'incendie, je suis resté 5 mois sans véhicule, mon assureur a fait preuve d'un laxisme extraordinaire sur la gestion du dossier (nous avons dû faire énormément de démarche auprès du garage, de l'expert, des services de l'assureur pour faire avancer les choses).rnrnNous avons eu aucun geste de la part de l'assureur pour un véhicule de prêt, nous avons eu une épave à prêter par le garage et avons dû la rendre pendant un mois car le garage fermait.rnrnNous avons vraiment eu 5 mois de galère.rnrnSuite à expertise, l'assureur a décidé de mettre en cause le constructeur, il y a eu expertise, contre expertise. Finalement le constructeur a pris en charge l'intégralité des frais de réparation.rnrnDe notre côté la franchise réglée au garage nous a été remboursée, mais l'assureur qui a continué à percevoir pendant 5 mois ma police d'assurance malgré que je n'avais pas de véhicule, lui a été remboursé intégralement par le constructeur des frais engagés.rnrnJ'estime que la partie lésée dans l'histoire est quand même nous, propriétaire du véhicule, et même si cela ne nous a rien coûté, nous n'avons pas été dédommagé.rnrnNous pensons qu'un dédommagement à hauteur de 50% des frais de réparation serait un juste milieu entre assuré et assureur.rnrnA date malgré ma réclamation auprès de l'assureur, je n'ai pas de retour. rnrnQu'en pensez vous ? Avez vous des tuyaux au niveau de démarche possible car nous sommes un peu sec ...rnrnPar avance merci pour votre retour et le temps que vous passerez à nous répondre.rnrnCordialement,